



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Criminologie et Droit

Bachelier en Droit

Institut Reine Astrid Promotion Sociale
(IRAM PS)

Charles MOUMOUNI
Rana CHALLAH
Priscillia KAYOKA

8 juillet 2024

Table des matières

Criminologie et Droit : Institut Reine Astrid Promotion Sociale.....	3
Synthèse	4
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	7
Critère A.....	8
Critère B.....	11
Critère C.....	14
Conclusion	16
Droit de réponse de l'établissement.....	17

Criminologie et Droit : Institut Reine Astrid Promotion Sociale

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2023-2024 à l'évaluation continue du bachelier en Droit dans le cadre du *cluster* « Criminologie et Droit ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2017-2018

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par deux membres de la Cellule exécutive, a mené une visite *in situ* le 8 novembre 2023 à l'Institut Reine Astrid Promotion Sociale (IRAM PS). Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Droit, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2017-2018 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Charles Moumouni, expert pair, de la profession, en gestion de la qualité, président du comité
- Rana Challah, experte de l'éducation
- Priscillia Kayoka, experte étudiante

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- La structure adéquate du dossier d'avancement en fonction des critères de l'AEQES
- La bonne compréhension de la démarche qualité et de la dynamique d'amélioration continue
- La grande motivation de la direction et des enseignants pour créer une culture qualité intégrée pérenne dans la prise en compte des recommandations de la précédente évaluation
- L'adoption d'un nouveau plan stratégique institutionnel répondant dans une certaine mesure aux recommandations de l'évaluation initiale
- L'élaboration de nombreux outils et procédures transversaux d'amélioration de la qualité des programmes
- La transition vers le numérique : l'intégration du numérique (*Moodle*, etc.)
- La diversification des canaux de communication pour promouvoir l'établissement

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Une concertation insuffisante des enseignants et, de ce fait, une coordination non optimale des cours au sein des unités d'enseignement (UE)
- La participation encore timide des étudiants dans la démarche qualité en tant qu'amélioration continue
- Le faible taux de participation aux évaluations des enseignements par les étudiants (EEE)
- La prise de conscience insuffisante de l'importance du néerlandais dans le cursus et dans les carrières en droit
- Le manque de stratégie formelle de mobilisation des *alumni* et du monde professionnel
- La surcharge de travail de la coordinatrice qualité

OPPORTUNITÉS

- La collaboration des partenaires institutionnels de l'IRAM PS, notamment celles des établissements d'enseignement de promotion sociale (EPS) du réseau libre catholique et des autres instances inter-réseaux à Mons, du pôle académique du Hainaut, de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) et de la Cour d'appel de Mons
- La fidélité des partenaires du monde professionnel
- La disponibilité des *alumni* à collaborer à la promotion de l'établissement et du programme

MENACES

- La diminution interpellante du nombre d'étudiants, résultant peut-être des effets post-Covid, de la concurrence des autres établissements ou d'autres facteurs externes à déterminer
- Le gel de l'enveloppe budgétaire de l'EPS dans un contexte d'accroissement des besoins pédagogiques et de fonctionnement

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Formaliser le plan d'action avec des objectifs opérationnels, des indicateurs clés et un échéancier clair qui permettent de mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques fixés par le groupe de travail chargé de définir les priorités et des objectifs liés aux autres défis identifiés par la suite.
- 2 Mettre en œuvre le reste des recommandations de l'évaluation initiale de l'AEQES en 2018
- 3 Mettre en cohérence tous les canaux de communication interne en centralisant les informations clés pour en éviter la dispersion.
- 4 Proposer un dispositif d'appui à l'enseignement pour aider les enseignants dans l'élaboration du scénario pédagogique de leurs cours et dans la coordination de leurs cours au sein des unités d'enseignement (UE). Ce dispositif leur permettrait également de mobiliser un conseiller pédagogique pour gérer la plateforme *Moodle*, mettre à disposition les contenus des cours, etc.
- 5 Équilibrer la programmation et les charges de travail des cours sur les trois années de formation, en poursuivant les réformes entreprises par la section.
- 6 Assurer le caractère pérenne du suivi et de l'accompagnement pédagogiques des étudiants suite à la suppression du poste de coordinateur pédagogique et l'éclatement de sa fonction à travers plusieurs autres responsables.
- 7 Suivre l'efficacité des nouveaux types de questionnaires à trois temps mis en place pour l'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE).
- 8 Mettre en place un dispositif pour réduire la charge de travail de la coordinatrice qualité (par exemple : documents collaboratifs/partagés, fiches à remplir régulièrement par les enseignants/personnel administratif pour rendre compte de l'évolution en matière qualité au sein de leur service, logiciels statistiques pour faciliter le traitement des données récoltées, etc.).
- 9 Tendre constamment vers une culture qualité intégrée, en mettant en place une stratégie de communication participative de la section, impliquant collectivement les membres de la direction, les enseignants et les étudiants.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

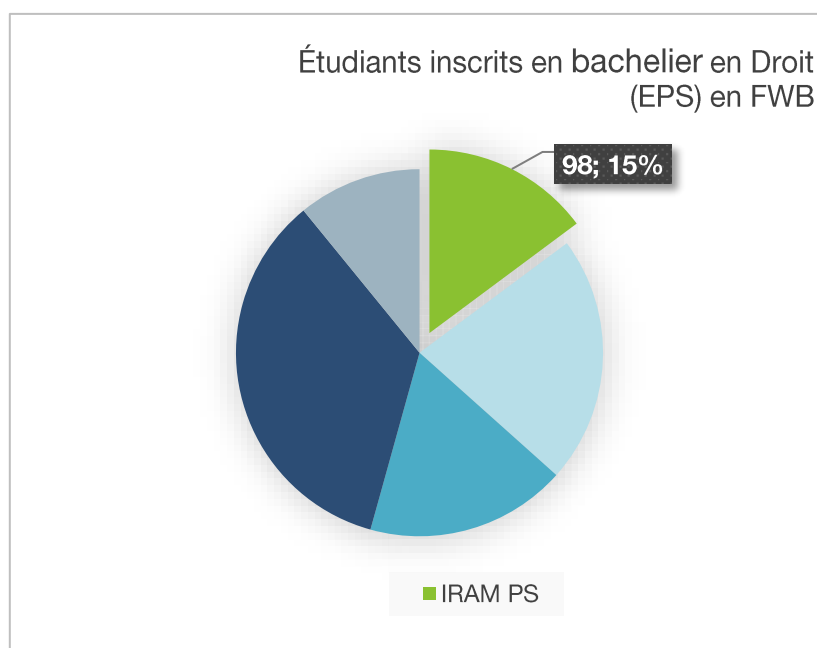
L'Institut Reine Astrid Promotion Sociale (IRAM PS) est un établissement d'enseignement de promotion sociale (EPS), membre de la Fédération de l'Enseignement de Promotion Sociale Catholique (FEProSoC) et du Pôle hainuyer réunissant les établissements d'enseignement supérieur de la province du Hainaut. L'IRAM PS, offre des formations se rattachant tant à l'enseignement secondaire qu'à l'enseignement supérieur.

Ces formations ont lieu sur trois sites (l'un situé à Braine-le-Comte, les deux autres à Mons). Les formations de l'enseignement supérieur sont localisées sur l'un des sites à Mons, dans les bâtiments de la Haute Ecole Louvain en Hainaut (HELHa), sur un campus partagé avec l'Université catholique de Louvain (UCLouvain).

En ce qui concerne les formations d'enseignement supérieur, on dénombre six bacheliers (dont le bachelier en Droit qui fait l'objet du présent rapport) et deux brevets d'enseignement supérieur (BES), le certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) et le certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES).

Le bachelier en Droit est ici organisé en cours du soir et le samedi en journée.

En 2021-2022, le bachelier en Droit à l'IRAM PS comptait 98 étudiants, représentant 15 % du nombre d'étudiants inscrits dans ce même bachelier en Droit organisé dans des établissements d'enseignement de promotion sociale (EPS) en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), le nombre total des étudiants du bachelier en Droit EPS s'élevant à 661 étudiants².



² Les chiffres proviennent d'une information donnée par les établissements. Dans le nombre total d'étudiants pour le bachelier en Droit EPS en FWB ne sont pas repris les étudiants inscrits dans un des établissements d'enseignement de promotion sociale organisant le bachelier en Droit, pour lequel nous ne disposons pas de données chiffrées.

Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Le comité des experts tient d'abord à féliciter l'Institut Reine Astrid Promotion Sociale (IRAM PS) pour l'effort considérable qu'il a mis dans la rédaction du dossier d'avancement. Le dossier est bien structuré en fonction des critères de l'AEQES, notamment avec une bonne mise en contexte et une bonne présentation synthétique du critère C.

Depuis la dernière évaluation du cursus Droit en 2018, l'IRAM PS a adopté un nouveau plan stratégique institutionnel, dont les axes traduisent les recommandations transversales des différentes évaluations programmatiques de l'AEQES.

Le comité constate, en ce qui concerne le bachelier en Droit, la suppression du poste de coordonnateur pédagogique et la création d'une fonction de coordinateur de section. D'autres nouvelles fonctions ont été créées, dont celles de coordonnateur des relations extérieures et de coordonnateur méthodologique, chargé des communications internes et externes. Une nouvelle conseillère à la vie étudiante a aussi été désignée, dont la fonction a évolué depuis 2017-2018 : selon les autorités, elle dresse une cartographie des étudiants qui n'ont pas encore passé leur épreuve intégrée, analyse minutieusement leur parcours pour vérifier où ils se situent dans la section et prend contact avec chacun d'eux pour les motiver à finaliser leur bachelier ; la fonction de la conseillère a aussi été élargie au suivi des stages et des épreuves intégrées.

Ce changement organisationnel est intervenu au bout d'une démarche réflexive qui vise à renforcer la concertation, la cohésion et l'efficacité de l'équipe pédagogique. Le comité constate la mise en place de nouveaux mécanismes et outils de concertation, incluant la tenue régulière de réunions, le planning hebdomadaire et mensuel et l'élaboration de calendrier partagé. L'utilisation des outils numériques, notamment d'une nouvelle plateforme *Moodle*, s'est intensifiée à la faveur de la pandémie de Covid-19.

Depuis la dernière évaluation, il est observé la mise en vigueur d'un nouveau dossier pédagogique (commun à l'ensemble des établissements d'enseignement de promotion sociale organisant le bachelier en Droit), la création d'un cours en néerlandais et le renforcement de l'organisation d'activités de socialisation et d'implémentation d'un esprit d'équipe.

Par ailleurs, le comité constate une diminution préoccupante du nombre d'étudiants ; l'effectif étudiant du cursus Droit étant passé de 128 en 2018-2019 à 78 en 2022-2023³. Le comité n'a pas reçu une explication documentée de cette variation, constatée surtout après le Covid-19.

³ Source des statistiques : dossier d'avancement de l'établissement.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

Démarche d'amélioration continue : fonctionnement et caractère pérenne

- 1 Le comité constate la prise en compte de plusieurs recommandations formulées par le comité d'experts de l'AEQES dans le rapport d'évaluation programmatique de 2018. La direction de l'IRAM PS s'est résolument engagée dans une posture réflexive et une démarche d'amélioration continue suite à la dernière évaluation. Un suivi du parcours étudiant est assuré en continuité par différents responsables.
- 2 La création d'une fonction de coordinateur de section et d'autres nouvelles fonctions témoigne de l'engagement des acteurs dans la mise en œuvre du projet de l'établissement pour assurer une formation de qualité des étudiants et une promotion interne et externe des programmes.
- 3 Dans cette optique, l'IRAM PS tient une réunion hebdomadaire avec les directeurs de l'enseignement de promotion sociale (EPS) du réseau libre catholique, et une réunion trimestrielle inter-réseaux à Mons, pour examiner la pertinence de ses formations et les possibilités d'ouverture de nouvelles offres de formation. L'IRAM PS est aussi actif dans le pôle académique hainuyer ; il est membre du conseil d'administration, de l'assemblée générale et de la commission didactique de ce pôle, d'où il s'assure d'une bonne compréhension de la législation et des normes applicables à ses formations, incluant le cursus Droit. L'IRAM PS entretient aussi un partenariat fructueux avec la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa), comme l'atteste le succès du programme conjoint de cybersécurité en horaire décalé.
- 4 Si l'organisation de l'établissement et son fonctionnement interne et externe rassurent quant à son engagement dans la démarche d'amélioration continue, la suppression du poste de coordonnateur pédagogique et l'attribution de la responsabilité du suivi du parcours étudiant à un membre du personnel à mi-temps pourraient mettre en péril le caractère continu du suivi. Les fonctions du coordinateur pédagogique risquent de ne pas être totalement remplies par son éclatement en plusieurs fonctions.

Stratégie et priorisation des objectifs de l'établissement et de l'entité

- 5 L'engagement des acteurs et parties prenantes de l'enseignement de promotion sociale dans l'amélioration du bachelier en Droit a conduit à la mise en place d'un groupe de travail au niveau du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale. Ce groupe de travail a identifié cinq axes prioritaires se dégageant du nouveau dossier pédagogique, à savoir : les compétences transversales (*soft skills*), la dimension socio-économique, les nouvelles technologies, l'articulation des stages et l'ouverture d'unités d'enseignement

(UE) optionnelles. Mais, le comité n'a pas constaté les objectifs opérationnels, les indicateurs clés et l'échéancier clair qui permettraient à la section Droit de l'IRAM PS de mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques fixés par le groupe de travail.

- 6 Le plan d'action actualisé de l'établissement pour le bachelier en Droit précise plusieurs chantiers qui semblent tous être prioritaires. La hiérarchisation des priorités ne semble pas tenir compte des défis actuels, notamment la baisse des effectifs et l'articulation entre le programme et l'insertion professionnelle. Le renforcement de l'attractivité de la formation ne semble pas faire partie des priorités.
- 7 Par ailleurs, le comité constate que plusieurs recommandations de l'AEQES ne sont pas mises en œuvre et ne figurent pas dans les objectifs présentés dans le dossier d'avancement. Il en est ainsi par exemple de la recommandation concernant les professeurs visiteurs. Les actions réalisées ou envisagées par l'IRAM PS dans son plan d'action actualisé ne répondent pas encore à ces recommandations.

Caractère explicite de la démarche d'amélioration continue

- 8 Les premières actions du plan institutionnel adopté à la suite des recommandations de l'évaluation programmatique des experts de l'AEQES sont axées sur la communication externe (marketing de l'établissement et de ses sections) et la communication interne (enquêtes auprès des étudiants, des enseignants et des équipes d'encadrement).
- 9 Aux fins de la communication externe sur la qualité de ses formations, dont celle en Droit, l'IRAM PS a construit un nouveau site Web, adopté une nouvelle charte graphique et créé des capsules vidéo pour promouvoir ses formations. Il participe aussi aux salons du Service d'information sur les études et les professions (SIEP) et organise des journées portes ouvertes auxquelles sont conviés ses *alumni*. Cependant, l'IRAM PS a une marge de progression pour communiquer sur la qualité de la formation du bachelier en Droit et les réussites de ses diplômés, surtout à travers les réseaux sociaux où sa présence peut être renforcée.
- 10 En ce qui concerne la communication interne, la démarche d'amélioration continue de l'IRAM PS se traduit par des informations importantes mise à la disposition des parties prenantes internes sur les plateformes numériques *Moodle* – structurée désormais par les critères européens ESG⁴ – et *Teams*. Les informations sur le programme du Droit sont communiquées aux étudiants à l'occasion de la journée d'accueil et au début de chaque cours. Mais, le comité constate que les étudiants ne sont pas systématiquement mis au courant de la démarche qualité qui est à l'œuvre dans leur programme. Aussi, la communication interne de l'IRAM PS gagnerait à centraliser certaines informations clés pour en éviter la dispersion : présentation des cours, nombre ECTS, présentation *PowerPoint* des contenus des cours, grilles d'évaluation, etc.

⁴ ESG pour *European standards and guidelines*, dont la traduction française reprises sous le titre « Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen d'enseignement supérieur » est disponible dans sa version 2015, au lien: https://aeqes.be/agence_references_recommandations_detail.cfm?documents_id=36.

RECOMMANDATIONS

- 1 Assurer le caractère pérenne du suivi et de l'accompagnement pédagogiques des étudiants suite à la suppression du poste de coordinateur pédagogique et l'éclatement de sa fonction à travers plusieurs autres responsables.
- 2 Formaliser le plan d'action avec des objectifs opérationnels, des indicateurs clés et un échéancier clair qui permettront de mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques fixés par le groupe de travail responsable de la révision du dossier pédagogique.
- 3 Mettre en œuvre le reste des recommandations de l'AEQES dont le non-suivi ne se justifie pas par le principe du *fitness for purpose*.
- 4 Communiquer sur la qualité la formation en Droit et les réussites des diplômés en Droit, surtout à travers les réseaux sociaux où la présence de l'IRAM PS peut être renforcée.
- 5 Informer systématiquement les nouveaux étudiants du bachelier en Droit de la démarche qualité qui est à l'œuvre dans leur programme.
- 6 Continuer d'assurer la mise en cohérence tous les canaux de communication interne en centralisant certaines informations clés pour en éviter la dispersion : présentation des cours, nombre ECTS, présentation *PowerPoint* des contenus des cours, grilles d'évaluation, etc.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

Pertinence du programme

- 1 Un nouveau dossier pédagogique en Droit est entré en vigueur en septembre 2022, avec des UE en phase avec l'évolution de la société et du droit. De nouveaux cours tels que la criminologie, l'aide à la jeunesse, le droit du numérique ont été créés. Les acquis d'apprentissage d'anciens cours comme le droit administratif ont complètement changé. Trois stages sont désormais prévus, dont le dernier est en lien avec le travail de fin d'études (TFE) dans la mesure du possible.
- 2 Le comité note l'effort des enseignants à s'adapter au nouveau dossier pédagogique, en mettant les étudiants au cœur de tous les enseignements, en partant de leur expérience pour faire des liens avec les théories. L'idée est de ne pas « remplir leur tête », mais plutôt de leur donner, individuellement et collectivement, le sens de l'esprit d'analyse critique afin de créer une dynamique motivante.
- 3 Les enseignants utilisent leur part d'autonomie dans le dossier pédagogique pour renforcer le caractère pratique et appliqué de la formation du bachelier en Droit, en organisant des visites à des milieux de pratique et en invitant les professionnels, les chercheurs externes et les *alumni* à faire découvrir aux étudiants leurs métiers.

Cohérence du programme

- 4 L'organigramme du bachelier en Droit, les fiches descriptives ECTS et les horaires de cours des trois années de formation conçus en fonction du nouveau dossier pédagogique, sont disponibles sur le site Internet de l'IRAM PS. Les objectifs des cours, les modalités de contrôle des connaissances et les grilles d'évaluation sont précisés et publiés sur *Moodle*.
- 5 La cartographie de la formation montre bien le cheminement des cours et des UE. La section met à la disposition des étudiants un guide méthodologique et organise des ateliers sur les épreuves intégrées ; ces TFE peuvent être présentés plusieurs fois. Le programme prévoit désormais trois stages de trois semaines (un minimum de 360 périodes). Si les étudiants – qui sont pour la plupart en emploi – ont la possibilité de faire leur stage sur leur lieu de travail, ils sont plutôt encouragés à le réaliser dans un nouveau lieu de pratique pour acquérir de nouvelles expériences.

- 6 Le comité note quelques points d'amélioration pour assurer la cohérence globale du bachelier en Droit. En effet, il constate un manque de lien et de formalisation de la concertation entre les enseignants d'une même UE en dehors des séances de délibération des UE et des réunions de section. L'absence de co-construction des UE et de coordination des matières et des charges de travail laisse aux étudiants la responsabilité de faire eux-mêmes, surtout à l'occasion des épreuves intégrées, le lien entre les cours, les activités de formation pratique et les acquis d'apprentissage.
- 7 La programmation de certains cours pose aussi un problème d'équilibre et de cohérence globale, mais la direction prend des mesures adéquates pour y répondre ; le cours préparatoire au TFE est donné un peu tard, en milieu de troisième année (il est désormais prévu deux séances d'information : une première pour tous les étudiants un an avant le TFE et une autre au tout début de la troisième année). Il n'en demeure pas moins que les étudiants ont huit (8) cours en deuxième année et dix-sept (17) en troisième année, outre les stages et les TFE ; ce déséquilibre des cours n'est pas encore corrigé.
- 8 Par ailleurs, la nouvelle UE Langues inclut le cours de « Notions de terminologie en langue X », planifié pour 2024-2025 ; il reste à choisir entre le néerlandais et l'anglais. Mais, les cours de langues restent en général à renforcer. Le néerlandais, qui est la langue de la majorité des ressources juridiques, n'est pas enseigné de manière systématique et à sa juste valeur.

Efficacité et équité du programme

- 9 Les ressources humaines de l'IRAM PS sont limitées à une petite équipe d'encadrement : trois temps pleins et demi subventionnés. L'enveloppe fermée de la promotion sociale est figée ; elle n'a augmenté que d'un quart temps en trente ans. Le comité note que 90 % du budget est investi dans la gestion des locaux. L'IRAM PS a de petites bulles de périodes pour coordinateur de section (le mi-temps dégagé par reconversion de périodes de cours pour la coordination de section est global ; ce qui ramène le volume à 40 périodes par section), un quart temps pour la communication, un quart temps pour les relations extérieures (incluant les relations avec les milieux professionnels) et un mi-temps pour la conseillère à la vie étudiante. Au total, l'IRAM PS a un temps plein pour les fonctions satellitaires qui travaillent avec la coordinatrice qualité.
- 10 L'IRAM PS met à la disposition de ses étudiants un nouveau *Moodle* et des ressources des technologies de l'information et de la communication (TIC) mutualisées avec ses partenaires. Ses étudiants sont intégrés au système informatique de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) et ont dès lors accès au wifi eduroam, aux PC de la HELHa et à la *suite Office*. L'IRAM PS partage aussi le centre de documentation de la HELHa qui n'offre cependant pas de formation en droit. Ce manque est compensé en partie par un partenariat avec la bibliothèque de la Cour d'appel de Mons, où les étudiants peuvent prendre un rendez-vous personnalisé avec la bibliothécaire en poste.

- 11 C'est avec ces contraintes de ressources et dans ces conditions limitées que l'IRAM PS assure le suivi pédagogique de ses étudiants en Droit. Pour illustrer les matières et les rendre plus pratiques, différentes pratiques pédagogiques de bord sont mises en place : conférences, audiences des tribunaux, découverte du milieu carcéral, etc.
- 12 Pour ce qui est de l'accompagnement des stages, il est jugé adéquat. Les étudiants sont encouragés à trouver les stages eux-mêmes en Wallonie, en Flandres ou à l'étranger. Ils sont assistés en cas de difficulté. Ils réalisent leurs stages sur fonds propres et sur leurs congés le cas échéant.
- 13 En ce qui concerne les TFE, les étudiants peuvent choisir leur promoteur en fonction de son domaine de spécialité ou de sa compétence professionnelle. Trois ateliers méthodologiques leur sont offerts pour les accompagner le mieux possible. Ils bénéficient aussi d'une mise à niveau orthographique et syntaxique.
- 14 L'IRAM PS dispose d'un référent inclusif très à l'écoute, même si les demandes à ce titre sont faibles (entre 5 et 10 demandes par an).
- 15 La participation aux évaluations des enseignements (EEE) par les étudiants est faible. La raison pour laquelle les étudiants ne répondent pas aux questionnaires n'est pas clarifiée. La participation des étudiants aux EEE se fait, pour certains cours, à l'initiative du professeur. L'IRAM PS est en réflexion pour lancer en 2023-2024 un nouveau type d'évaluation basé sur trois différents questionnaires destinés aux primo-arrivants, aux étudiants en stage et/ou en épreuve intégrée et à tous les étudiants en fin d'année.
- 16 Somme toute, le taux de réussite au cours des cinq dernières années est relativement élevé, mais beaucoup d'étudiants abandonnent avant la fin du cursus. Le lien entre les dispositifs d'accompagnement et le taux de réussite n'est pas établi.

RECOMMANDATIONS

- 1 Proposer un dispositif d'appui à l'enseignement pour aider les enseignants dans l'élaboration du scénario pédagogique de leurs cours et dans la coordination de leurs cours au sein des UE.
- 2 Équilibrer la programmation et les charges de travail des cours sur les trois années de formation, en poursuivant les réformes entreprises.
- 3 Revoir la position de certains cours dans le cheminement des étudiants pour renforcer la cohérence globale du programme.
- 4 Renforcer l'enseignement du néerlandais en expliquant aux étudiants toute sa portée dans le cursus et dans les carrières de droit.
- 5 Initier les étudiants à la recherche juridique, notamment à la recherche dans les bases de données gratuites et payantes.
- 6 Évaluer l'efficacité des accompagnements offerts aux étudiants.
- 7 Suivre l'efficacité des nouveaux types de questionnaires à trois temps mis en place pour l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

Culture qualité de l'établissement et de l'entité

- 1 Depuis la dernière évaluation programmatique, l'IRAM PS s'est résolument engagé dans la démarche qualité et dans un processus d'amélioration continue, en formalisant nombre d'outils et de procédures, incluant les réunions. La volonté d'implémenter une culture qualité pérenne s'affirme à travers plusieurs dispositifs : l'adoption d'un nouveau plan stratégique institutionnel ; la mise en place d'une coordination de section ; la tenue régulière de réunions de section donnant lieu à des procès-verbaux ; le planning hebdomadaire et mensuel ; l'élaboration de calendrier partagé ; l'organisation d'activités de socialisation et d'implémentation d'un esprit d'équipe et de cohésion ; l'accompagnement individuel des étudiants ; le management collaboratif au niveau de l'équipe de direction.

Implication des parties prenantes

- 2 Les parties prenantes internes perçoivent la plus-value du regard extérieur critique et constructif porté sur le programme par l'AEQES. Mais, leurs implications dans le système qualité sont stratifiées en trois blocs horizontaux constitués par les membres de la direction, les enseignants et les étudiants.
- 3 En effet, les membres de la direction de l'établissement et de la section du droit sont très motivés et mobilisés, individuellement et collectivement, autour de la démarche qualité. La décentralisation de cette démarche au niveau de la section et la création du groupe de travail chargé d'identifier les axes prioritaires du plan d'action, témoignent d'un effort de participation des enseignants. Mais, si les enseignants témoignent individuellement un attachement à la qualité de leur enseignement, ils ne démontrent pas une prise de conscience collective en ce qui concerne le système qualité qui est à l'œuvre dans le programme. Quant aux étudiants, ils sont encore moins impliqués en amont de cette réalité qu'ils vivent pourtant au quotidien, même si certains participent volontairement aux réunions de section. En raison de leur statut particulier (90% d'entre eux travaillent), la tentative de création formelle d'une association étudiante et l'impulsion d'un rôle de délégué de classe ne sont pas un succès ; les étudiants préfèrent s'entraider, par année et à des degrés divers, à travers les réseaux sociaux. La direction a créé une boîte à suggestions pour recueillir les attentes des étudiants de façon systématique ; ce moyen aussi est infructueux.
- 4 Ces trois blocs horizontaux de parties prenantes internes de la culture qualité de l'établissement et de la section Droit ne sont pas verticalement intégrés. La direction a conscience de tendre de plus en plus vers une culture qualité intégrée, mais elle n'a pas présenté d'élément concret pour atteindre son objectif d'amélioration de l'esprit d'équipe et de création d'un « esprit IRAM ».

RECOMMANDATIONS

- 1 Poursuivre le management collaboratif des membres de la direction de l'établissement et de la section.
- 2 Insuffler et renforcer la prise de conscience individuelle et collective des enseignants en matière de démarche qualité, en présentant, dès leur entrée en fonction, la qualité comme un marqueur identitaire de la culture organisationnelle de l'IRAM PS et de la section.
- 3 Continuer à chercher les voies et moyens pour impliquer efficacement les étudiants dans la démarche qualité.
- 4 Tendre constamment vers une culture qualité intégrée, en mettant en place une stratégie de communication participative de la section, impliquant collectivement les membres de la direction, les enseignants et les étudiants.

Conclusion

Le dossier d'avancement présenté par l'IRAM PS et les entretiens réalisés lors de la visite des experts reflètent un engagement et une coopération de tous les acteurs de la démarche qualité de la section Droit. Le dossier propose en annexe plusieurs documents et tableaux qui rappellent les recommandations qui ont été formulées par le comité de l'AEQES en 2018 et décrivent l'évolution du processus d'amélioration continue.

Le comité des experts constate plusieurs bonnes pratiques qui sont en cours dans l'établissement et de la section : le ferme engagement et les actions concrètes posées pour donner suite aux recommandations de la précédente évaluation ; la posture réflexive des responsables d'établissement et de programme ; la visite de la bibliothèque de la Cour d'appel en première année ; la visite pédagogique du milieu carcéral et la participation aux audiences des tribunaux ; la visite du Parlement de Wallonie une année et la visite du Parlement fédéral l'année suivante ; l'intégration et l'accompagnement des trois stages dans le cursus ; les trois ateliers méthodologiques sur les épreuves intégrées, etc.

Ce processus s'inscrit dans une démarche participative impliquant tous les acteurs et parties prenantes de l'établissement qu'il y a lieu d'intégrer de façon à la fois horizontale et verticale. Plusieurs initiatives restent à être concrétisées. Un échéancier devrait être proposé avec des indicateurs qui permettent de mesurer l'efficacité des actions proposées.

Ces bonnes pratiques s'inscrivent dans une démarche participative impliquant, à des degrés divers, la direction, les enseignants et les étudiants. Il y a maintenant lieu d'intégrer ces parties prenantes de façon à la fois horizontale et verticale. L'instauration d'une culture qualité intégrée (et non stratifiée) sous-tendra la réalisation des nombreux défis nécessitant des efforts rigoureux et collaboratifs, à savoir : la diminution interpellante du nombre d'étudiants ; la consolidation de la vision globale de la maquette de formation et la cohérence d'ensemble des UE, incluant la nouvelle UE Langues ; une concertation insuffisante entre les enseignants ; la participation timide des étudiants dans la démarche qualité comprise en tant qu'amélioration continue ; le suivi continu du parcours étudiant face au roulement de personnel ; les modalités d'accompagnement des étudiants et l'appui apporté aux enseignants ; la pérennité des nouvelles pratiques numériques ; le faible taux de participation aux évaluations des enseignements par les étudiants ; le suivi des stages et leur articulation avec l'insertion professionnelle des diplômés ; la stratégie de mobilisation des *alumni* et du monde professionnel.

Tous ces chantiers devraient donner lieu à un plan d'action actualisé, avec des objectifs opérationnels, des indicateurs clairs et un échéancier précis qui permettront de mesurer l'efficacité des actions proposées.

Le comité des experts félicite toute l'équipe de l'IRAM PS et de la section Droit pour le travail considérable qu'elle réalise malgré l'insuffisance des moyens humains et financiers. Il l'encourage à poursuivre sa mission avec la même détermination, la même motivation et le même enthousiasme.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation continue
Criminologie et Droit
2023-2024


Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

✓ **L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond**

Partie du rapport (A, B ou C)	Observation de fond

Nom, fonction, date et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité


B. Waterlot
Directrice
03/07/24

Nom, date et signature du coordonnateur de l'autoévaluation

Valeria LAI
Coordonnatrice qualité

03/07/24